

Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail

Compte rendu de la réunion du 6 février 2024

Déclaration liminaire

Les luttes s'enchaînent mais la revendication générale est toujours la même : en effet, la colère monte de plus en plus concernant la perte générale de pouvoir d'achat.. On pourra noter une différence d'écoute et de réponse du gouvernement selon que l'on ait un tracteur ou non, mais nous ne sommes pas là pour débattre de cela.

Revenons donc à nos moutons sans mauvais jeu de mot. Alors que l'inflation a frôlé les 5% sur l'année 2023, les actionnaires du CAC40 n'ont jamais été aussi grassement payés : près de 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés en 2023, soit une hausse de 21 % par rapport à l'an passé.

En parallèle, le nombre de salariés payés au Smic n'a jamais été aussi élevé : plus de 3 millions de personnes soit 17,3 % des travailleurs en 2023.

Les fonctionnaires quant à eux subissent encore et toujours des restrictions budgétaires et ne sont pas considérés à la hauteur de leur utilité sociale. La revalorisation de 5 points d'indice est plus une obole qu'autre chose. Et la rémunération au mérite qui se profile à l'horizon est une nouvelle manière de stigmatiser et de diviser.

A la DGFIP, les agents se sont mobilisés le 29 janvier 2024 pour exiger de la direction générale une augmentation substantielle de l'ACF dans le cadre des négociations indemnitaires en cours.

La montagne risque malheureusement d'accoucher d'une souris et le chantage subi par les organisations syndicales si elles ne signent pas l'accord proposé par la direction générale en dit beaucoup sur l'état du dialogue social dans notre administration.

Cette revalorisation est pourtant d'autant plus légitime que les personnels de la DGFIP exercent leurs missions dans des conditions dégradées, dans des services massacrés, avec des missions et un réseau démantelés depuis des années.

On peine à croire que les bonnes intentions affichées dans la note d'orientations ministérielles Santé, sécurité et conditions de travail 2024 seront suivies d'effets.

Elles s'apparentent plus à des mesures d'accompagnement qu'à de réelles solutions concrètes.

Les conditions de travail continuent à se dégrader et à impacter l'état de santé des agents.

Le projet de transfert de la mission « reste à recouvrer » des SIE vers le PRS en est une nouvelle illustration.

La direction se lance dans une expérimentation sans maîtriser ni anticiper l'impact sur les missions, les conditions de travail et l'état de santé des agents.

Pour la CGT, la solution est notamment de mettre fin à la suppression des emplois et à la réorganisation permanente des services, comme nous continuerons à le porter dans nos revendications.

En l'absence de M. ODRU, la séance était présidée par M. POULAIN.

En réponse aux liminaires des organisations syndicales, le président a indiqué que les réorganisations de service seraient abordées en questions diverses.

Interrogé sur le sujet d'une possible réintégration d'heures suite au mouvement des agriculteurs ayant impacté les temps de trajet des agents, il a indiqué que ce n'était pas à l'ordre du jour et qu'il n'avait pas reçu de demande des chefs de service en ce sens. Il a toutefois indiqué qu'un recensement serait fait et que le sujet pourrait éventuellement être traité au cas par cas.



1°) NOUVELLE ASSISTANTE SOCIALE CÔTE BASQUE

Le président a présenté la nouvelle assistante sociale qui va exercer sur la partie Côte basque : Mme Yamina GUILLAUMÉ, issue du Ministère de l'Intérieur, en partenariat avec les Finances.

Elle est en cours d'installation. Elle recevra les jeudis et vendredis. Les horaires seront prochainement communiqués.

2°) NOTE MINISTERIELLE D'ORIENTATIONS 2024

Cette note détaille les orientations ministérielles en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Il s'agit notamment des axes suivants :

► Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements graves

▪ Prévenir les violences et incivilités

La note précise que cette prévention pourra être faite notamment par des actions de formation. Lesquelles ? Mystère pour le moment.

Les représentants CGT ont souligné que la prévention des risques pouvait commencer par le fait de remettre des vigiles dans les accueils des Finances publiques sachant qu'on est encore en plan Vigipirate « Hiver-printemps 2024 » qui ramène l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » et que les accueils des SIP ont fait remonter la présence régulière d'objets dangereux dans les sacs des contribuables (ciseaux, tournevis, cutters...). Le contexte de paupérisation de la population et de la pression constante qu'elle subit rend les relations de plus en plus tendues.

Le président a répondu qu'il fallait faire des choix budgétaires, mais que des vigiles seront remis dans les accueils des SIP lors des périodes de forts accueils. Les périodes exactes ne sont pas encore calées par la Direction.

Les représentants CGT ont demandé à ce que ces périodes soient calibrées de manière large (a minima d'avril à juin et de mi-août à octobre).

Le président a indiqué que les guichets anti-hold-up n'étaient pas d'actualité et que des études avaient conclu que cela accentuait les tensions avec les usagers. La sécurité des sites est toutefois une priorité du ministère. L'ensemble des accueils va donc être revus. Outre les accueils de Pau sur lesquels nous reviendrons plus loin, le site d'Oloron sera prochainement aménagé pour rendre effective la séparation des zones administratives et des zones accessibles au public (les devis sont en cours).

▪ Accompagner les agents lors d'évènements graves

Un guide sur la gestion des évènements graves a été conçu, ainsi que des fiches ministérielles, des « pas-à-pas »... Par ailleurs, un marché national d'intervention de psychologues va être passé.

Les représentants CGT ont demandé la tenue d'un groupe de travail sur le sujet afin d'être informé du contenu de tous ces nouveaux outils.



► Améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail



Un guide « Repères pour agir sur les transformations du travail et faire prévention » sera diffusé en complément du précédent guide pour la prévention des conditions de travail dans la conduite de projets

Par ailleurs, le ministère entend entamer une réflexion sur 2 thématiques : d'une part, l'environnement de travail et, d'autre part, l'impact de l'intelligence artificielle tant sur le sens et le contenu du travail que sur l'organisation du travail.

En avant-propos de la note ministérielle, est noté noir sur blanc que les transformations du travail peuvent conduire à penser différemment les espaces de travail.

Bref, le SENS DU TRAVAIL n'est pas une priorité pour notre ministère. La soit-disant « intelligence » artificielle conduit le plus souvent à un travail répétitif et abrutissant. La multiplication des bugs et l'entêtement de nos élites dans la voie de la suppression de l'humain impacte fortement la santé des agents.

Enfin, la tentative de réduire les espaces de travail pour faire des économies sur le dos des agents (réflexions sur le flex-office) ne va pas non plus dans le sens du bien-être au travail.

► **Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et Accompagner les agents en fin de carrière**

Les acteurs de prévention ministériels (médecin, assistantes de service social) en lien avec les services RH et les chefs de service accompagnent les agents durant leur période d'absence pour raisons de santé notamment et lors de leur retour à l'emploi. De même, sont accompagnés les agents qui le souhaitent dans leur projet de fin de carrière et lors de leur départ à la retraite.

► **Former et informer**

Les représentants CGT ont toujours été attachés à ce droit à la formation des agents qui fait partie intégrante de la politique de prévention. Des formations seront encore une fois proposées et payées sur le budget de la Formation spécialisée (cf ci-après Propositions de programme 2024).

► **Maîtriser le risque amiante**

Si notre direction est à jour sur les Dossiers Techniques Amiante, il lui reste moins d'un an pour se mettre en règle avec la demande ministérielle de déploiement de la signalétique (affichage de plans signalant les endroits où il y a de l'amiante susceptible de libérer des fibres en cas de travaux).

3°) PROPOSITION DE PROGRAMME BUDGÉTAIRE 2024

L'enveloppe budgétaire locale pour 2024 est de 78 032 €.

Sur le montant de cette enveloppe, à la date du 06/02/2024, des dépenses ont déjà été engagées pour un montant de 582 € au titre d'aménagements de poste.

Comme pour 2023, la FS a acté de provisionner ces aménagements de poste pour l'année 2024 à hauteur de 15 000 €. En cas de dépassement ou en cas d'urgence, la FS pourra réviser le montant de ce provisionnement en cours d'année.

S'agissant des aménagements, les représentants CGT ont souligné l'intérêt de travailler à des actions visant à lutter contre la sédentarité. Un premier axe de travail pourrait être d'expérimenter les bureaux assis-debout en s'appuyant sur des expérimentations ayant été menées sur d'autres départements. Ces bureaux ont un double avantage pour son utilisateur :

- adopter une posture saine en réglant le bureau à une hauteur convenant à sa taille et sa morphologie,
- adopter un nouveau mode de travail reposant sur l'alternance des postures afin de travailler de façon plus dynamique.

Un montant de 200 € est également provisionné pour les frais de secrétariat.

Il reste donc à ce jour un solde disponible de 62 832 €.

Propositions de travaux

Pour l'année 2024, la direction a proposé un projet consistant au remplacement de tous les ouvrants du bâtiment B du site de BAYONNE VAUBAN avec un co-financement, un étage devant être financé par la FS (montant estimé 50 000 € sur la base des travaux antérieurs réalisés sur le site, en attente de confirmation par devis) et l'autre étage financé par la Direction.

Ces travaux s'inscrivent dans la suite des travaux d'isolation du site (plan pluriannuel de remplacements des menuiseries). Ils sont proposés en prolongement de ceux déjà réalisés en 2023 sur le site BAYONNE VAUBAN (menuiseries des passerelles R1 et R2).

A l'issue de ces travaux de 2024, tous les ouvrants du site auraient donc été remplacés, pour une situation thermique globale jugée désormais satisfaisante selon la Direction.

Par ailleurs, les collègues du site de BAYONNE VAUBAN ont de nouveau fait remonter le problème récurrent (réparations fréquentes sans remplacement) des stores de la façade sud, qui présente un caractère d'urgence (situation intenable en plein été).

La Direction est en attente de l'état des lieux et des bilans techniques en cours sur ce sujet.

Le chiffrage de l'ensemble des travaux (prenant en compte ouvrants et stores) est nécessaire pour pouvoir se prononcer sur le programme retenu pour 2024. Les représentants du personnel se prononceront donc sur un possible plan pluriannuel, les travaux retenus pour 2024 et un possible co-financement lors d'une prochaine réunion (éventuellement précédée d'un groupe de travail).

Propositions de formations

Au titre de l'enveloppe mutualisée régionale, il a été alloué pour 2024 à la DDFIP 64 un budget de 22 405 €.

Le catalogue de formations qui avait été fixé en 2023 est modifié comme suit suite au groupe de travail qui s'était réuni le 25/01/2024 :

- la formation PSC1 « Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 » vient remplacer la formation « Gestes qui sauvent»)
- la formation « Travail sur écran-TMS-Gestes et postures » reste au catalogue, mais avec une organisation uniquement par service (ou par petit site regroupant plusieurs services)
- a été retenu une nouvelle formation « Burn out et épuisement professionnel »
- la formation Sauveteur Secouriste au Travail MAC « maintien des compétences » est reportée à 2025, avec désormais un recyclage tous les 2 ans (pas assez d'inscrits pour 2024)
- les 2 formations « risques routiers » et « risques canins » (normalement déjà effectuées par tous les collègues potentiellement concernés) sont quant à elle abandonnées.

Les autres formations inscrites sur le catalogue de 2023 le restent pour 2024.

4°) RENOVATION DE L'ACCUEIL DES SITES PAU ORLEANS ET MONPEZAT

Le cabinet d'architecture DESPRE, à qui a été confié la maîtrise d'oeuvre, a finalisé les plans des futurs accueils des 2 sites d'ORLEANS et de MONPEZAT.

La Direction nous a fait une présentation complète de ces plans.

Pour le site de PAU ORLEANS, il y aura désormais 2 espaces d'attente distincts pour les usagers (selon qu'ils auront pris rendez-vous ou non), un accueil d'orientation situé à proximité du bureau du responsable de l'accueil, un espace libre service (avec 5 postes à disposition, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite), sept boxes pour l'accueil du SIP et du SDIF et un box supplémentaire (qui devra être partagé par le SGC et les collègues du contrôle fiscal).

Par ailleurs, un espace de repos fermé sera aménagé pour les agents de l'accueil.

Pour le site de PAU MONPEZAT, il y aura un nouvel espace d'accueil (déplacé au niveau du sas d'entrée actuel) avec un box dédié au SPFE qui sera toujours en charge de l'accueil primaire (des boîtes aux lettres seront également disponibles pour le dépôt de documents par les notaires), 2 boxes dédiés à l'accueil sur RDV des usagers professionnels par le SIE et création de 2 nouveaux bureaux pour le chef de service et l'adjointe du SPFE (les travaux d'aménagement de l'accueil au niveau du sas d'entrée venant empiéter sur leurs bureaux actuels).

Par ailleurs, le plan de rénovation de MONPEZAT prévoit aussi l'installation d'une salle d'eau (douche et vestiaire) pour les agents des 2 sites ORLEANS ET MONPEZAT, ce qui répond à une demande récurrente des agents.

Pour le site de PAU ORLEANS les travaux devraient se dérouler du 15/06/2024 au 15/09/2024 et pour le site de PAU MONPEZAT du 01/10/2024 au 30/11/2024.

Les appels d'offres n'ont pas encore été faits, avec la contrainte pour les entreprises qui se porteront candidates de devoir travailler durant l'été. De ce fait, le coût définitif des travaux n'est pas encore connu, sachant que la DDFIP 64 disposera d'une enveloppe spécifique pour le financement de ces travaux.

A ce jour, il n'a pas encore été décidé de la solution de repli pour le maintien de l'accueil physique des usagers durant la durée des travaux, et c'est valable pour les 2 sites.

Les solutions et modalités d'accueil des usagers pendant la période des chantiers seront étudiées au cours d'un prochain groupe de travail.

5°) QUESTIONS DIVERSES

- **Transfert des créances des SIE au PRS** : les conditions dans lesquelles ce transfert doit se dérouler sont totalement floues. Pourtant les questions qui se posent sont nombreuses : quelles sont exactement les missions que les agents concernés par le transfert vont exercer ? Dans quels locaux ? Quelles conséquences sur les emplois des SIE ? Que vont devenir ceux qui ne veulent pas suivre la mission ? Pour toute réponse, la direction se borne à déclarer que l'année 2024 est simplement une période d'expérimentation, que le changement structurel n'aura lieu qu'au 01/09/2025 et qu'il n'y a donc aucun impact en matière de RH en 2024 ! Une réponse loin d'être à la hauteur des inquiétudes des agents des SIE déjà fortement impactés par les restructurations en 2023...

- **Remplacement des ascenseurs de BAYONNE VAUBAN** : les travaux doivent débuter le 19/02/2024. Les ascenseurs devraient être opérationnels à compter du 11/03/2024.

- **Mise en place d'une signalétique en braille dans les escaliers de la DDFIP** : il est prévu que cette signalétique soit réalisée sur chaque palier. Pour l'instant, la direction est en attente du devis qui doit être établi par l'entreprise chargée de la prestation.

Les représentants CGT FINANCES PUBLIQUES 64

Cécilia ELORGA- Nathalie GARCIA - Anne SEGUIER - Hervé SOUVESTRE – Axel ESCOT-SEP – Eric MANRY